



Application de la Protection Juridique

Par **khanti**, le **21/01/2013** à **10:05**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en cours de rénovation.
J'ai une assurance habitation depuis juillet 2011.

Un ami me recommande de prendre en plus la garantie "Protection juridique".

Celle-ci peut-elle s'appliquer à des travaux déjà effectués, donc antérieurs à la date de souscription de cette option?

J'ai déjà fait faire des travaux. Ils ne présentent aucun problème. Si, à l'avenir, un problème entraînant un litige avec l'entreprise apparaissait, la Protection Juridique pourrait-elle me couvrir?
ou bien, elle ne s'appliquera pas?

Sur le site de mon assureur, il est spécifié que cette Assistance juridique intervient "lorsqu'un litige survient et que **le fait générateur se situe pendant la période de garantie**"

Merci de votre éclairage et vos conseils
Cordialement,
Khanti